

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 045-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.63

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 30

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pour une mise en oeuvre immédiate de la stratégie énergétique

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. soumettre au Grand Conseil des mesures adaptées pour mettre en œuvre la stratégie énergétique cantonale ;
2. dans ces mesures, mettre l'accent sur la réduction des émissions de CO₂ générées par le trafic individuel motorisé et le trafic aérien ;
3. élaborer des mesures supplémentaires alternatives pour réduire les émissions de CO₂ dans le domaine du bâtiment.

Développement :

Compte tenu du rejet de la loi cantonale sur l'énergie à l'issue du scrutin très serré de la votation populaire du 10 février 2019, la question se pose de savoir comment le canton de Berne entend malgré tout atteindre ses objectifs en matière d'énergie. Le « non » qu'a essuyé la loi sur

l'énergie ne change rien à l'urgence de la question. Le canton de Berne doit définir de nouvelles mesures pour mettre en œuvre sa stratégie¹ en la matière. En outre, le canton de Berne est dans l'obligation de suivre la stratégie énergétique fédérale et d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris sur le climat.

La loi sur l'énergie prévue aurait principalement dû réduire la consommation énergétique dans le domaine du bâtiment. Son rejet entraîne la nécessité de prendre d'autres mesures pour mettre en œuvre la stratégie énergétique cantonale. Le Conseil-exécutif doit par conséquent montrer comment il compte réduire les émissions de CO₂ par habitant-e. Une attention particulière doit être accordée aux transports, qui comptent environ pour un tiers des émissions de CO₂, hors transport aérien.² En plus de ces mesures de réduction des émissions de CO₂ dans les transports, le Conseil-exécutif doit en élaborer d'autres dans le domaine du bâtiment.

Motivation de l'urgence : Après le rejet de la loi sur l'énergie, le canton de Berne est encore plus sous pression pour réaliser ses objectifs en matière d'énergie. Plus nous attendrons, plus les mesures devront être radicales.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ <https://www.bve.be.ch/bve/fr/index/direktion/ueber-die-direktion/dossiers/energiestrategie.html>

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html>